

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équitation Question écrite n° 34320

Texte de la question

M. Franck Dhersin souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur la situation des sports équestres. Alerté par le président de la délégation aux sports équestres, il semblerait que la Fédération française d'équitation connaisse de graves difficultés financières et statutaires et que les différentes associations de sports équestres remettent en cause la légalité ainsi que le mode de fonctionnement de cette fédération. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre afin que le sport équestre sorte de l'impasse dans laquelle il semble se trouver.

Texte de la réponse

Depuis 1987, la réforme des statuts de la Fédération française d'équitation est l'objet d'un conflit persistant entre les dirigeants de cette fédération. Composée de trois délégations : la Délégation nationale aux sports équestres (DNSE), la Délégation nationale à l'équitation sur poney (DNEP) et la Délégation nationale au tourisme équestre (DNTE), la Fédération française d'équitation s'apparente davantage à une confédération qu'à une fédération. La publication du décret n° 95-1159 du 27 octobre 1995 modifiant le décret n° 85-236 du 13 février 1985 relatif aux statuts types des fédérations sportives a relancé le débat de la mise en conformité des statuts au regard de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, à laquelle est soumise la Fédération française d'équitation au même titre que les autres fédérations sportives bénéficiant d'une délégation de puissance publique. Cette reconnaissance ministérielle a été renouvelée à la Fédération française d'équitation par arrêté du 16 juillet 1998 sous réserve qu'elle mette en oeuvre, dans les meilleurs délais, les objectifs que Madame la ministre de la jeunesse et des sports lui a assignés et qui concernent, entre autres, l'unité de la fédération, l'unité de la direction technique nationale auprès de la présidente de la fédération et la délivrance d'une licence fédérale unique. Si cette situation de crise préjudiciable à l'intérêt des sports équestres devait se prolonger, elle risquerait de conduire à l'éclatement de la fédération. Une telle perspective aurait pour principale conséquence d'affaiblir la dimension sportive de l'ensemble des activités équestres. C'est précisément pour éviter une telle situation que le ministère de la jeunesse et des sports, en accord avec le ministère de l'agriculture et de la pêche, soutient l'unité et la cohésion de la Fédération française d'équitation et agit pour lui permettre d'exercer pleinement ses prérogatives conformément à la législation en vigueur. La recherche d'une issue positive peut s'appuyer sur des projets de réforme des statuts conformes à la législation actuelle et prenant en compte les spécificités économiques et sociales du monde équestre. Après le report de l'assemblée générale extraordinaire prévue le 15 juin dernier, le ministère de la jeunesse et des sports, en accord avec le ministère de l'agriculture et de la pêche, a demandé que lors du dernier comité directeur de la Fédération française d'équitation soit fixée une nouvelle date pour l'assemblée générale extraordinaire. Un calendrier des opérations a été adressé à la fédération prévoyant la tenue très rapide d'une assemblée générale élective à l'issue de ces dernières. L'assemblée générale extraordinaire a été fixée au 14 décembre 1999. Avant cette date, les ministères de la jeunesse et des sports et de l'agriculture et de la pêche veilleront à la rédaction des statuts qui seront soumis à l'examen de cette assemblée générale extraordinaire. Parallèlement, les services des ministères de la jeunesse et des sports et de

l'agriculture rechercheront avec les dirigeants de toutes les composantes de l'équitation un protocole pour la saison 1999-2000 concernant la délivrance des licences et la redistribution des produits financiers issus de ces titres. Enfin, le ministère de la jeunesse et des sports poursuit son soutien aux actions internationales de la Fédération française d'équitation et à la préparation des jeux Olympiques de Sydney sous la responsabilité du directeur technique national.

Données clés

Auteur: M. Franck Dhersin

Circonscription: Nord (13e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 34320

Rubrique: Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 septembre 1999, page 5222 **Réponse publiée le :** 4 octobre 1999, page 5786